



Plan d'urbanisme

QU'EST-CE QU'UN PLAN D'URBANISME?

Un plan d'urbanisme constitue le document officiel le plus important de la municipalité en matière de planification de l'aménagement de son territoire. Il contient les politiques d'urbanisme arrêtées par le conseil municipal qui guideront sa prise de décision dans le futur. C'est donc un outil décisionnel essentiel.

En 1990, la Municipalité de Dupuy s'est dotée de son premier plan d'urbanisme. Celui-ci a connu plusieurs modifications au fil des ans. Toutefois, il n'a pas bénéficié d'une révision complète depuis plus de 35 ans. C'est avec une grande fierté que nous annonçons aujourd'hui la mise à jour de notre nouveau *Plan d'urbanisme*. Fruit d'un long travail, ce plan modernisé est le témoignage de notre engagement envers le développement et l'amélioration continue de la Municipalité de Dupuy.

Au cours des années 2022-2023-2024, la Municipalité a initié plusieurs initiatives afin de favoriser le développement économique, la vie culturelle et la qualité de vie, notamment par la Politique familiale et des aînés 2023-2028, les ateliers de co-création et vitalisation, le développement de Parcs, Gym extérieur, sentier pédestre et l'adoption d'une planification stratégique.

Le présent plan d'urbanisme s'inscrit dans la lignée de ces initiatives. Il vise à doter la municipalité d'un outil de développement moderne et efficace qui orientera ses choix dans l'aménagement de son territoire, au cours des dix à quinze prochaines années.

Dans un tel contexte, le présent plan d'urbanisme vise tout autant à orienter les nouveaux projets qui se réaliseront qu'à améliorer l'existant, de manière que la Municipalité poursuive sa progression pour devenir un meilleur milieu pour vivre et pour entreprendre. C'est dans cette optique que les quatre piliers du développement durable seront au cœur des processus de décisions au cours des prochaines années.

Le document se compose de plusieurs sections, chacune abordant des aspects essentiels tels que la qualité de vie et l'environnement, l'agriculture, le développement résidentiel et économique ainsi que l'organisation des transports. Nous vous présentons donc les grandes orientations.

Grandes orientations

Les grandes orientations servent à organiser les préoccupations et les enjeux municipaux. Par leur définition, elles procurent une compréhension des principaux choix faits pour l'avenir. Les grandes orientations de ce plan découlent des choix d'aménagement qui ont été faits au cours des dernières années. Il est intéressant d'identifier les enjeux du passé, réalisés ou non. Cela nous permet de nous ajuster et de comprendre les objectifs du développement passé. En accordant les besoins des différents intervenants au plan d'urbanisme, cela nous permet de comprendre plus précisément la cohésion des besoins en espaces, liés au développement. Voici donc un aperçu des grandes orientations prévues dans le cadre de la planification :

Développement résidentiel

- Poursuivre le développement en continuité à l'existant dans le respect de l'environnement;
- Intervenir pour favoriser la réalisation de projets résidentiels de toutes densités et favoriser le logement locatif;
- Se doter d'un programme de revitalisation;
- Favoriser la création d'un pôle de mobilité (habitation, commerce, service)



Développement économique innovant

- Identifier un site offrant un espace de développement des entreprises, dit site causant le moins de contraintes futures.
- Favoriser l'aménagement du site.
- Promouvoir le site auprès de la population et des entreprises :
 - Démontrer les avantages et le potentiel d'établir son entreprise dans la Municipalité;
 - Signer des ententes avec des entrepreneurs intéressés.
- Veiller au maintien des équipements et consolider les infrastructures.

Qualité de vie et environnement

- Augmenter **la verdure** à l'intérieur du périmètre urbain;
- Participer au **Plan climat**;
- Inciter les propriétaires à conserver et/ou planter des arbres sur leur propriété;
- Améliorer les aménagements destinés à la circulation piétonne et le sentier pédestre;
- Établir des normes afin de réduire l'impact des îlots de chaleurs.

Agriculture

- Appuyer le maintien d'une agriculture dynamique;
- Assurer une protection du territoire et des activités agricoles;
- Valoriser les projets d'agriculture de petite surface;
- Appuyer les initiatives innovantes en agriculture



Patrimoine culturel et tourisme

- Participer à l'inventaire du patrimoine architectural et sensibiliser les propriétaires de ces immeubles aux mesures afin de préserver et mettre en valeur les immeubles;
- Rechercher le maintien et l'amélioration des paysages d'intérêt;
- Favoriser la création d'un circuit culturel (Circuit regroupant le livre géant, les oriflammes, le monument du 75e anniversaire, le gym nature, le train de verre illuminé, les panneaux descriptifs, le Parc de la Maison de la Culture, la petite cascade d'eau et le premier tracteur de la Municipalité);
- Agrandir et améliorer le sentier pédestre;
- Favoriser la création ou modifier les parcs et espaces ayant des aires de repos et d'arrêt, des microclimats confortables, à l'abri du vent, offrant de l'ombre et autre;
- Utiliser une partie de l'emprise de la voie ferrée achetée par la Municipalité.

Conclusion

En 2030, la Municipalité offrira un milieu plus accueillant pour les familles, les personnes et les entreprises. Son économie sera en meilleure position pour permettre aux entreprises de réaliser leurs projets et de s'adapter aux changements. Les citoyens se sentiront plus en sécurité et dans de meilleures conditions pour leur épanouissement. Leur environnement sera de meilleure qualité, plus vert, plus attrayant, plus tranquille et fournira plus de possibilités pour pratiquer des activités physiques.

La Municipalité fait le choix d'orienter son développement selon les principes du développement durable, prenant en considération les dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle.